

Au cœur de l'actu

Spelc
au cœur
de l'action

N°8

Décembre
2022

La gazette du Spelc Centre Poitou-Charentes

L'édito

Il nous semblait important de mettre sur le papier les informations essentielles pour que chaque enseignant puisse comprendre ce qui se passe dans les « fameuses » CCM (Commissions consultatives mixtes). Ainsi chacun peut mesurer les enjeux et forger sa propre opinion sur l'importance des élections professionnelles.

C'est à la fois simple et compliqué. Simple car les attributions des CCM sont concentrées sur les étapes de la carrière (affectation, mutation, promotion, congé de formation et sanction). Compliqué car les règles sont nombreuses et qu'elles ne peuvent être connues de tous. La fonction d'élu demande un minimum d'expérience et une constance dans l'engagement. Notre gazette consacre deux pages qui tentent d'exposer notre façon de travailler et les revendications que nous portons inlassablement devant l'administration.

Pour que nous poursuivions nos actions au service des enseignants, vos voix sont indispensables. Nous sollicitons aujourd'hui chacun d'entre vous pour qu'il participe à ce scrutin. La procédure de vote qui est intégralement numérique peut freiner certaines volontés.

Voter ne prend que quelques minutes dès que vous avez accès à votre espace électeur et votre notice de vote. Durant cette période, notre équipe se rend disponible, comme à son habitude.



Bruno GOUILLON

CCMI, CCMA, de quoi s'agit-il ?	Page 2
Le Spelc dans les CCM - Expérience et permanence dans le service	Page 3
Nos candidats dans l'académie de Poitiers	Page 4
Nos candidats dans l'académie d'Orléans-Tours	Page 5
Le Spelc dans les CCM - Dialogue social et revendications	Page 6
Profession de foi du Spelc CPC	Page 7
Lien vers le tutoriel et référents Spelc du scrutin	Page 8

Tout ce que vous vouliez savoir sur les CCM sans avoir jamais osé le demander

Lorsque nous sommes interrogés sur une promotion ou sur la validation d'une mutation, nous répondons souvent que le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CCMI ou CCMA. Certains d'entre vous se demandent alors « Mais qu'est-ce que c'est une CCM ? » Tentative d'explication simple.

CCMI et CCMA : de quoi s'agit-il ?

Une CCM (Commission consultative mixte) est une assemblée qui pose des avis consultatifs **sur toutes les étapes des carrières** des enseignants.

Une **CCMI** représente **les maîtres du 1^{er} degré**. Elle est **interdépartementale** depuis que la gestion des enseignants est mutualisée à l'échelle de l'académie, ce qui est le cas pour Poitiers et pour Orléans-Tours. Elle est présidée par **le DASEN**.

Une **CCMA** est l'équivalent au niveau **académique** pour **les enseignants du 2^d degré ainsi ue pour les documentalistes**. Elle est présidée par **le recteur**.

Quelles sont leurs attributions ?

Les CCM traitent de toutes les questions individuelles intéressant les maîtres contractuels ou agréés. Elles posent des avis consultatifs.

Cette consultation est obligatoire pour tous les cas suivants :

- Une affectation
- Le classement
- Le mouvement des maîtres contractuels
- Les promotions et les intégrations
- Les recours contre la notation
- Les sanctions disciplinaires
- La résiliation du contrat ou le retrait de l'agrément

Les CCM peuvent **siéger en formation disciplinaire**, lorsqu'une faute professionnelle est reprochée à un maître ou à un chef d'établissement sous contrat avec l'Etat. La personne est entendue accompagnée d'un défenseur de son choix après avoir pris connaissance du dossier. **L'administration ne peut décider d'une sanction sans délibération préalable de la CCM.**

Quelle est leur composition ?

Les CCM sont composées **par les représentants élus du personnel et par des membres de l'administration en nombre égal**. Tous ont **voix délibérative** en CCM.

Les représentants de l'administration sont choisis parmi les fonctionnaires placés sous l'autorité du recteur ou du DASEN selon la CCM considérée ou parmi les corps d'inspection. Ils sont nommés par arrêté pour quatre ans.

Les chefs d'établissement désignent des représentants. Ils ont **voix consultative** et ils ne siègent pas lorsque la CCM est réunie pour traiter de questions disciplinaires.

Comment sont élus les représentants des maîtres ?

Ils sont **élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans**.

L'élection se déroule au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne à un seul tour. Cela est valable quel que soit le taux de participation.

Le nombre des représentants des maîtres au sein de la CCM varie selon les effectifs des personnels enseignants (maîtres et documentalistes).

Les maîtres et documentalistes contractuels et agréés, en contrat provisoire (stagiaires) et en contrat définitif, ainsi que les maîtres délégués peuvent voter.

Les maîtres délégués peuvent participer au scrutin sous certaines conditions (durée minimale de recrutement et d'exercice des fonctions).

Les listes présentées par les organisations syndicales représentant les maîtres des établissements privés sous contrat doivent être complètes.

Maintenant que vous savez tout ou presque sur les CCM, vous pouvez parcourir les pages suivantes pour découvrir notre façon de travailler dans ces commissions et les candidats que nous présentons aux élections professionnelles 2022.



Le Spelc CPC dans les CCM (1)

Solliciter des voix pour des élections, c'est facile. Rendre compte de son action l'est beaucoup moins. Dans les paragraphes suivants, nous voulons aborder tout ce qui pourrait justifier votre choix du Spelc CPC lors des élections professionnelles. Siéger en CCM ne se limite pas à répondre aux convocations de l'administration.

Notre syndicat professionnel se caractérise par son expérience et son savoir faire, mais aussi par sa capacité à relayer les informations.

Disponibilité et réactivité

Nos responsables sont joignables directement via le formulaire de contact de notre site, par mail ou par téléphone. Quelle que soit la période, nous mettons un point d'honneur à vous répondre dans les 24 heures suivant chaque demande.

Notre écoute et notre réactivité nous permettent de dénouer bien des situations. Les questions ou les réclamations qui remontent jusqu'à nous ne restent pas en suspens.

Une expérience au service des enseignants

Nous n'hésitons pas à contacter l'administration pour lui poser directement les questions. Même si certains sujets sont sensibles. Même si la question a déjà été posée. Surtout si les réponses apportées nous apparaissent injustes.

Nous n'attendons pas une CCM pour interpeller le rectorat ou la DSDEN. Ces instances reconnaissent fréquemment notre expertise et notre expérience.

Notre priorité est le service rendu aux enseignants, dans le respect des réglementations et dans un délai acceptable au regard de chaque situation.

Rigueur et persistance du service

Chaque commission est préparée. Les résultats sont ensuite envoyés à tous les enseignants et ils sont expliqués à ceux qui en font la demande. Nous appliquons la même rigueur que mérite chaque étape de la carrière d'un enseignant.

La vérification de la publication des postes et des priorités à l'accès au **mouvement de l'emploi** sont indispensables. Nous exigeons la plus grande transparence pour que les travaux préparatoires respectent les procédures et demeurent équitables pour les enseignants.

Dès qu'ils nous sont communiqués, nous vérifions les tableaux préparatoires de chaque campagne de **promotions**. Nous accompagnons les enseignants éligibles à une promotion s'ils ont des démarches à effectuer. En commission, nous proposons des solutions pour octroyer le maximum de promotions suivant les situations, nous exigeons la relecture des appréciations finales du DASEN pour vérifier leur cohérence.

Nous incitons l'administration à promouvoir les possibilités de **congés de formation**. Nous veillons à ce que les demandes restent dans le cadre d'une pratique liée à l'enseignement.

En se présentant à ce scrutin, nos candidats connaissent leurs engagements. S'ils sont élus, ils seront à votre disposition pour :

Vérifier vos droits et vous les expliquer

Veiller à ce que chaque situation soit bien prise en compte

Accompagner votre réclamation

CCMI

Académie de POITIERS

4 TITULAIRES – 4 SUPPLEANTS

Élections professionnelles 2022 (1^{er} au 8 décembre 2022)

LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SPELC

N°	Civ.	NOM	Prénom	Type	ÉTAB.	VILLE	Dép.	ECR
1	M ^{me}	MONIN	Christèle	École	Ste Marthe Chavagnes	Angoulême	16	P. Écoles
2	M ^{me}	NAVARRE	Sandra	École	Fénelon Notre-Dame	Lagord	17	P. Écoles
3	M ^{me}	THABAULT	Guillemine	École	St Hilaire	Poitiers	86	P. Écoles
4	M ^{me}	PERNET	Véronique	École	Ste Thérèse-St André	Niort	79	P. Écoles
5	M ^{me}	DOM	Marie - Catherine	École	Ste Sophie	St Jean d'Angely	17	P. Écoles
6	M ^{me}	CINTRACT	Nathalie	École	Jeanne d'Arc	Civray	86	P. Écoles
7	M ^{me}	VALDEC	Isabelle	École	St Paul	Angoulême	16	P. Écoles
8	M ^{me}	TITECAT	Alexandra	Ecole	St Gabriel	Dange St Romain	86	P. Écoles

CCMA

Académie de POITIERS

5 TITULAIRES – 5 SUPPLEANTS

Élections professionnelles 2022 (1^{er} au 8 décembre 2022)

LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SPELC

N°	Civ.	NOM	Prénom	Type	ÉTAB.	VILLE	Dép.	ECR
1	M.	FOURRIER	Jean-Patrick	CLG	Fénelon Notre-Dame	La Rochelle	17	PEPS
2	M	DELPY	Alain	CLG	Sacré Cœur La Salle	Jaunay Marigny	86	Certifié
3	M.	GODIN	Alexandre	CLG	St André	Saint Maixent l'Ecole	79	Certifié
4	M ^{me}	AUDEBEAU	Emilie	CLG	St Joseph	Argenton les Vallées	79	Certifié
5	M ^{me}	DESCHODT	Françoise	CLG	Jeanne d'Arc	Surgères	17	Certifié
6	M ^{me}	DUHAMEL	Gabrielle	CLG	Notre Dame	Niort	79	Certifié
7	M.	FORTIN	Tony	CLG	Antoine de Saint Exupéry	Niort	79	Agrégé
8	M ^{me}	GUERINIER	Laure	CLG	St Paul	Angoulême	16	Certifié
9	M ^{me}	VISINI	Nathalie	CLG	Abbé Pierre	Nueil Les Aubiers	79	Certifié
10	M ^{me}	BIGAYON	Virginie	CLG	Ste Marthe - Chavagnes	Angoulême	16	Certifié

CCMI

Académie d'ORLEANS - TOURS

4 TITULAIRES – 4 SUPPLEANTS

Élections professionnelles 2022 (1^{er} au 8 décembre 2022)

LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SPELC

N°	Civ.	NOM	Prénom	Type	ÉTAB.	VILLE	Dép.	ECR
1	M ^{me}	SCHULÉ	Martine	École	Ste Marie	Tours	37	P. Écoles
2	M.	GOUILLON	Bruno	École	Ste Thérèse	St Denis en Val	45	P. Écoles
3	M ^{me}	BOURREAU	Laetitia	École	St Gatien	Joué les Tours	37	P. Écoles
4	M ^{me}	DARDE	Bénédicte	École	Notre-Dame	Vendôme	41	P. Écoles
5	M ^{me}	MARCADON	Martine	École	St Ferdinand	Chartres	28	P. Écoles
6	M ^{me}	CIZEAU	Mélanie	École	Ste Geneviève	Contres	41	P. Écoles
7	M ^{me}	MORIZET	Marie-Pierre	Ecole	St Etienne	Bourges	18	P. Écoles
8	M ^{me}	LOUER	Christine	École	Assomption St Marc St Aignan	Orléans	45	P. Écoles

CCMA

Académie d'ORLEANS - TOURS

6 TITULAIRES – 6 SUPPLEANTS

Élections professionnelles 2022 (1^{er} au 8 décembre 2022)

LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SPELC

N°	Civ.	NOM	Prénom	Type	ÉTAB.	VILLE	Dép.	ECR
1	M.	REFEUILLE	Jean-Marie	CLG	Ste Marie St Dominique	Bourges	18	Certifié
2	M ^{me}	KERUZORE	Marie-Laure	LYC	Notre Dame la Riche	Tours	37	Certifié
3	M ^{me}	PLANTIN	Pascale	LYC	St Paul Bourdon Blanc	Orléans	45	Certifié
4	M ^{me}	VINCENT	Christine	CLG	St Jacques de Compostelle	Mignières	28	Certifié
5	M ^{me}	GALDEANO	Stéphanie	CLG	St Martin	Tours	37	Certifié
6	M ^{me}	GLEMAIN	Bénédicte	LYC	Ste Croix St Euverte	Orléans	45	Certifié
7	M.	VALLES	Olivier	LYC	St Gatien	Joué les Tours	37	Certifié
8	M ^{me}	COLLAI	Véronique	SEP LPO	La Providence	Blois	41	PLP
9	M.	AFONSO	Thierry	LYC	Notre-Dame	Chartres	28	Agrégé
10	M ^{me}	PAIS	Catherine	CLG	Léon XIII	Châteauroux	36	Certifié
11	M.	MARTIN	Sébastien	LP	L'Abbaye	Beaugency	45	PLP
12	M ^{me}	BERROCCQ-IRIGOIN	Nathalie	CLG	Ste Marie	Blois	41	Certifié



Le Spelc CPC dans les CCM (2)

Le Spelc Centre Poitou-Charentes participe au maintien d'un dialogue permanent indispensable entre l'administration et les organisations syndicales. Nous estimons que l'administration doit pouvoir exercer les responsabilités qui lui reviennent. Lors des temps d'échanges, nous nous exprimons sur les nombreux axes de progression concernant **les conditions de travail, l'égalité et la qualité de la rémunération**.

Il nous est parfois impossible de justifier certaines décisions. Le mouvement de l'emploi est encore bien trop souvent le théâtre du contournement des accords qui le régissent.

En matière d'**emploi**, nous devons encore porter des revendications dans l'une ou l'autre de nos académies :

- **Une liste des emplois publiée par la DSDEN ou le rectorat, accessible à tous les enseignants inscrits dans le mouvement dès le début des opérations.**
- **Le suivi du mouvement par la DSDEN ou le rectorat.**
- **L'impossibilité de transférer le service d'un enseignant d'un RNE à un autre sans avoir son consentement.**
- **Une nomination des enseignants en contrat définitif ou provisoire avant le placement des délégués auxiliaires.**
- **La transparence du mouvement des délégués auxiliaires.**
- **Un regard sur le suivi de la consommation des moyens de remplacement.**
- **L'arrêt des octrois de décharge de direction supplémentaire « à la carte » dans le premier degré.**

Nous sommes régulièrement sollicités sur le sujet des rendez-vous de carrière. Certains d'entre vous sont convaincus que leur évaluation n'a pas porté sur des critères professionnels induits par nos seules obligations de service.

En matière d'**évaluation** et de **promotion**, nous porterons aussi des revendications, cette fois, dans les deux académies :

- **Une accélération du rythme des inspections pour les délégués auxiliaires**
- **Une augmentation du nombre de promotions**
- **Une plus grande précision dans la rédaction des appréciations**

Formation continue et remplacement

D'après les données de l'administration, les moyens de remplacement dans l'enseignement privé sous contrat n'ont rarement été aussi peu mobilisés. Or, bien des enseignants ne partent pas en formation faute de suppléance.

Nous demanderons à nouveau **l'abaissement du nombre de jours sans possibilité de suppléance** dans l'académie d'Orléans-Tours, mesure déjà en place dans l'académie de Poitiers.

Dans chacune de nos deux académies, nous nous efforcerons de trouver des accords qui facilitent les missions des enseignants.

Elections

DU 1^{er} AU 8 DECEMBRE

professionnelles 2022

Votez Spelc

Un syndicat professionnel autonome

Une équipe réactive et expérimentée

Des élus qui seront à votre service



www.spelc-centre-poitou-charentes.fr



Spelc
au cœur
de l'action

Elections
professionnelles
2022

Voter

Du 1^{er} au 8 décembre

Pour vous guider dans les méandres du scrutin électronique :

[NOTRE TUTORIEL](#)

Nos référents pendant toute la durée du scrutin :

Pour les scrutins de l'académie de Poitiers

Martine Schulé < 06 08 86 79 50 >

Pour le scrutin CCMA de l'académie d'Orléans-Tours

Jean-Marie Refeuille < 06 45 27 30 20 >

Pour le scrutin CCMI de l'académie d'Orléans-Tours

Bruno Guillon < 06 70 66 87 90 >

Siège social : 6 rue de Tolbiac - 37100 TOURS 06 08 86 79 50

Secrétariat : BP 14 - 79800 LA MOTHE SAINT HERAY 06 14 12 56 26

Mail : secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr

Responsable de publication : Martine Schulé